

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE  
-----  
VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE  
Séance du 19 décembre 2017

**N°276/12/2017 : RAPPORT ANNUEL 2016 - CONSTRUCTION ET EXPLOITATION DU  
CREMATORIUM DE MONTAUBAN**

*L'an deux mille dix-sept, le mardi 19 décembre à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 13 décembre 2017.*

**Etaient présents** : 30

Mesdames, Messieurs, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Aurore KOTHE, Maxime BERAUDO, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Philippe FRANCOIS, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Colette HARLE, Jean Martial DEJEAN, Nicole ROUSSEL, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Gaël TABARLY, Thierry VIALON

**Pouvoirs** : 11

Mesdames, Messieurs Brigitte BAREGES à Marie-Claude BERLY, Alain CRIVELLA à Pierre Antoine LEVI, Vally CENTOMO à Christian PEREZ, Angèle LOUCHART à Aurore KOTHE, Jean Luc BUDOIA à Véronique LAGARRIGUE, Jean-Michel MUSCATELLI à Annie GUILLOT, Quentin SUCAU à Georges DARUL, José GONZALEZ à Rodolphe PORTOLES, Arnaud GUITARD à Gaël TABARLY, Arnaud HILION à Valérie RABAULT, Marie-Dominique BAGUR à Thierry VIALON

**Absents** : 4

Mesdames, Messieurs Bernard PECOU, Monique VALAT, Jean GARROCO, Carole DUNET-SCHUMANN

PRÉFECTURE  
de TARN-ET-GARONNE  
26 DEC. 2017  
ARRIVÉE

**Monsieur Pierre Antoine LEVI donne lecture du rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,**

Conformément à l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque année tout délégataire de service public doit remettre à l'autorité délégante un rapport d'activité comportant notamment les comptes retraçant l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service.

Par délibération n°1 du 4 novembre 2004, le Conseil Municipal a décidé de confier à la Société A.C.F. représentée par M et Mme NOVARINO, pour une durée de 30 ans à compter de sa mise en service (le 12/12/2006), la construction et l'exploitation d'un crématorium à Montauban.

**Présentation générale de la délégation : caractéristiques**

**Le service délégué :**

Construction, exploitation et gestion d'un crématorium – situé route de Saint Martial à Montauban.

C'est une délégation de type « concession » : la construction de ce complexe a été intégralement réalisée à ses frais, sur un terrain mis à disposition par la Ville à proximité du cimetière des Chaumes.

La gestion de cette structure comprend :

- l'accueil des familles et des professionnels des pompes funèbres,
- la réception des cercueils, vérification des dossiers administratifs, cérémonies d'adieu, crémation, réception des cendres, conservation provisoire des urnes...,
- la gestion administrative et financière du service (facturation à l'utilisateur, recouvrement, remboursement à la ville de la taxe municipale...),
- l'entretien, maintenance des installations techniques et ouvrages annexes.

**Les comptes de la délégation**

- Les comptes sont reconstitués sur le périmètre de l'économie du contrat car il n'existe pas de société dédiée à la délégation. Ainsi, les charges et recettes sont principalement affectées directement sur la DSP mais certains postes tels que les frais de structure et d'administration sont répartis.
- S'agissant des recettes :

Le chiffre d'affaires 2016 s'élève à 509 K€ pour 506 K€ en 2015, soit une progression de 1%.

- Les recettes d'exploitation se composent des prestations de crémation à hauteur de 493 K€ et des taxes de crémations pour 16 K€ (reversées à la Ville).
- Il s'agit d'une rupture dans la dynamique constatée ces dernières années de l'augmentation de l'activité. Pour rappel, en 2015 il avait été constaté une hausse de volume de +11%.
- La tarification n'a pas évolué en 2016.

- S'agissant des charges :

Les Charges d'exploitation : 473 K€ en 2016, sont en augmentation de 23 K€ sous l'effet de la hausse de la masse salariale et des frais administratifs.

- Les achats de fluides, et particulièrement les frais d'approvisionnement en gaz sont en progression sensible. Par ailleurs, la masse salariale se consolide de +6K€ en 2016.
- L'augmentation des charges est principalement liée aux frais de personnel avec l'embauche d'un directeur ainsi que par les frais d'administration générale (intégrant la rémunération des dirigeants).

Le financement de ces deux postes mobilise plus de 40% des recettes ; ratio en progression en 2016.

- Le Résultat courant 2016 avant Impôts sur les Sociétés est de 36K€, en régression substantielle par rapport à 2015. Après impôts, le résultat net est de 30 K€, soit une rentabilité globale (base volume d'affaires) proche de 6%.

## Faits marquants de la période

- Le nombre de crémations pour 2016 est de 873 (885 en 2015, 798 en 2014, 713 en 2013 et 757 en 2012) Il s'agit d'une rupture dans la dynamique constatée ces dernières années de l'augmentation de l'activité. Pour rappel, en 2015 il avait été constaté une hausse de volume de +11%.
- La répartition des crémations, par départements est la suivante :
  - Tarn et Garonne = 480,
  - Haute Garonne = 250,
  - Tarn = 06,
  - Lot = 100,
  - Gers = 30,
  - Autres = 7.Le nombre de crémations ayant pour origine le Tarn et Garonne est stable.
- Le registre d'appréciation mis à disposition des familles et des usagers du site, ne relève aucune remarque particulière à l'encontre du service.
- 2016 a vu la réalisation des travaux de mise aux normes anti-pollution.
- Dans le cadre des nouvelles obligations en matière de contrôle de pollution atmosphérique, le crématorium a été équipé d'une ligne de filtration des fumées dès le mois de septembre 2016. Le coût de cette opération s'élève à 537 256 € HT.
- Dans le même temps, un deuxième four de grande capacité a été mis en service. Cet investissement s'élève à 97 000 €.

## La maintenance entretien

Les travaux de maintenance et d'entretien du four sont assurés par la société FDI. Ce contrat garanti un visite annuelle préventive, dans laquelle sont effectuées le contrôle général de l'installation, le réglage du matériel et le nettoyage du four. Le crématorium bénéficie également d'une permanence téléphonique permettant de pallier à d'éventuelles difficultés.

Au vu de ces éléments, conformément à l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 13 novembre 2017, il vous est demandé de bien vouloir :

- prendre acte du rapport annuel 2016 de délégation de service public confiée à la Société A.C.F pour la construction, l'exploitation et la gestion d'un crématorium à Montauban, tel qu'annexé à la présente délibération.

### PREND ACTE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

**26 DEC. 2017**

De sa publication et/ou notification le :

**26 DEC. 2017**

PRÉFECTURE  
de TARN-ET-GARONNE

**26 DEC. 2017**

**ARRIVÉE**

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 20 décembre 2017

Maire,

Brigitte BAREGES

